



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



BSV CASSIS n° 1 du 26 mars 2021



Stades

Avec les températures douces de fin février, le stade pointe verte était déjà atteint au 1^{er} mars dans la plupart des vergers au sud du département de la Côte-d'Or. Des températures plus fraîches ce mois-ci ont permis de temporiser la sortie de feuilles.

Les stades sont moins avancés que l'an dernier à la même date. Les dômes floraux sont déjà visibles au fond des bourgeons sur de nombreuses parcelles.



stade	B2	C1	C3	D	E1	E2
variétés		NB	secteur tardif			
			NB	secteur précoce		
			AND			
			BD			
			RN			

Anthracnose

Les premières contaminations ont déjà eu lieu, ce qui est particulièrement précoce au vu des stades. Les dernières pluies tombées autour du 15 mars ont donc été propices aux projections de spores.

Des symptômes d'anthracnose ont été repérés sur 7 parcelles, au nord de la Côte-d'Or en plaine et sur le secteur des Hautes-Côtes.

Les taches sont peu nombreuses et de taille « tête d'épingle ». Les symptômes sont pour l'instant très faibles en intensité ; leur fréquence d'apparition varie selon les parcelles, allant de faible (10% des buissons observés touchés sur au moins 1 à 2 feuilles) à élevé (90%).

De nouvelles contaminations peuvent se produire dès que les conditions propices à la projection et la germination des spores sont réunies : épisode pluvieux et taux d'humidité maintenu suffisamment longtemps.





Chenilles

Quelques chenilles ont été repérées sur une seule parcelle du réseau dans le secteur du Val de Saône dès le 16 mars. Leur taille ne dépasse pas 2 mm de long et elles sont encore léthargiques. Les températures de début mars ont donc suffi à déclencher les premières éclosions en vergers sensibles. Les températures douces à venir seront d'autant plus favorables à leur apparition à partir de la semaine prochaine.

Le risque de dégât va augmenter progressivement avec la formation des dômes floraux (déjà visibles au fond des bourgeons terminaux) et les éclosions à venir.



▲ *Pyrale repérée le 16 mars sur Blackdown*

Les indices de présence des chenilles sont mieux repérables que l'insecte en lui-même, à savoir :

- Trous dans les feuilles et/ou les boutons floraux
- Fils de soie sur les inflorescences et les feuilles
- Déjections



Il existe des produits de biocontrôle autorisés.



Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et rédigé par la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, avec la collaboration du SRAL et de la FREDON, à partir des observations réalisées par : CA 21 - CA 71 - FREDON BFC.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto.

*"Action du plan Ecophyto piloté par les **Ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche**, avec l'appui technique et financier de l'**Office français de la Biodiversité**"*

Avec la participation financière de :

